RAPPORT N° 2023/E7/353

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023 REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PRUGRAMMA PÈ A FURESTA È U LEGNU DI CORSICA
PROGRAMME POUR LA FORÊT ET LE BOIS DE CORSE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La forêt corse avec ses 500 000 hectares couvre plus de 66% de la superficie du territoire insulaire.

Propriétaire de près de 50 000 hectares de massifs dans l'île, la Collectivité de Corse est un acteur essentiel de la politique forestière prise dans toutes ses aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Les communes forestières de Corse, propriétaires d'environ 100 000 hectares, sont également des acteurs incontournables situés à la croisée d'enjeux essentiels, notamment en termes de revitalisation des territoires ruraux et de l'intérieur.

La forêt privée en couvrant 400 000 hectares, soit près de 47 % de la superficie insulaire, est au centre de multiples problématiques aussi bien en matière d'aménagement du territoire (urbanisme, agriculture) que de protection des ressources naturelles (eau, biodiversité) ou encore de prévention des risques (incendie, tempête).

Appréhender la question transversale de la *« filière forêt/bois »* dans sa dimension multifactorielle et sa richesse multifonctionnelle (sylviculture, pastoralisme, activités de pleine nature, loisirs, bois d'œuvre, bois énergie,....) est un exercice complexe.

En effet, le diagnostic laisse apparaître un trait caractéristique de la forêt corse : la multiplicité des usages ; la production de bois, l'accueil du public ou encore les aménités environnementales se complètent et se confrontent au sein de chaque massif.

Cet enchevêtrement d'enjeux nécessite une gestion forestière de grande technicité, mais aussi la mise en place d'une gouvernance adaptée et capable d'arbitrer les conflits d'usages.

En outre, ces besoins doivent faire face à des contraintes supérieures à ce qui peut être observé dans les massifs forestiers continentaux : île montagne, dispersion de la ressource en bois de qualité, désordre foncier, etc.

Dès les Assises de la montagne à Montegrossu en février 2022, la Collectivité de Corse, ses offices et agences - accompagnés par l'ensemble des acteurs concernés - se sont collectivement engagés à construire une nouvelle stratégie de gestion et de développement pour la forêt corse.

L'objectif principal était de mettre en œuvre des actions concrètes et susceptibles :

- (i) d'une part, de répondre aux enjeux précités, plus particulièrement dans le contexte actuel d'instabilité économique et climatique ;
- (ii) et d'autre part, d'assurer une reprise de l'activité forestière et de garantir une exploitation durable de la ressource.

II- Le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse

Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 et approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois, fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) décline le programme national à l'échelle régionale (Article L. 122-1 du Code forestier) à l'échelle territoriale.

Le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) a valeur de cadre pour « les documents d'orientation régionaux, départementaux et locaux arrêtés par l'Etat ou par les collectivités publiques ayant une incidence sur la filière forêt-bois ». Il est arrêté par le ministre chargé des forêts, après avis conforme du Président du Conseil exécutif.

Dans un premier temps, un document a été élaboré par les services de l'État sans réelle concertation, sur la base du programme national, et sans véritable adaptation aux spécificités de la Corse et donc aux besoins de la filière forêt-bois au niveau insulaire.

La version initiale de ce programme a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des différents acteurs de la forêt : membres du comité de massif et de la chambre des territoires, maires des commune forestières, élus de l'Assemblée de Corse, etc.

Ce constat a conduit le Conseil exécutif, sous l'impulsion de la Chambre des Territoires, à engager dès 2021 une large démarche de concertation visant à formaliser un document stratégique et politique, conforme aux attentes exprimées, en insistant sur la nécessité impérieuse de mettre en synergie les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse et les besoins des communes de l'intérieur en matière de politique forestière.

La forêt corse avait besoin d'un projet audacieux et innovant, se développant dans un cadre nouveau qui doit mobiliser des acteurs d'horizons et de sensibilités différents, et contribuant à vivifier les territoires et les dynamiques locales.

Dans une première partie, le Programme pour la Forêt et du Bois de Corse (PFBC) présente un diagnostic détaillé de la forêt corse :

- typologie des forêts : privés, communales, territoriales,...;
- fonctions écologiques et sociétales :biodiversité, chasse, sol, eau, carbone, ...;
- fonctions de productions : bois énergie, bois d'œuvre, liège,.... ;
- principaux acteurs : entreprises, formations, recherches...

Dans une deuxième partie, le PFBC décline les atouts, opportunités, faiblesses et menaces relatifs aux massifs forestiers insulaires ainsi que les stratégies à mettre en œuvre en ce qui concerne l'adaptation au dérèglement climatique, la protection de la

biodiversité, le développement des territoires ruraux, la relance de la filière bois, la prévention des risques incendies, sanitaires et biologiques.

III- Méthode de concertation relative à l'élaboration du plan d'actions

En réponse à l'effondrement de la filière forêt-bois de Corse a donc été lancée l'élaboration d'un document stratégique et politique appelé « plan d'actions » qui définit la gouvernance, les dispositifs mobilisables, les partenaires à solliciter, les moyens financiers disponibles, les indicateurs de réussite, et le calendrier.

Pour parvenir à l'élaboration de ce plan il a été nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs : les Offices, les Agences, les partenaires institutionnels, les chambres consulaires, les professionnels de la filière, le Collectif Furesta Corsa, le milieu associatif.

Le présent plan d'actions est donc le fruit d'une collaboration étroite entre les acteurs du territoire (communes forestières, services de l'État, ONF, CRPF, entreprises) et d'un travail de consultation menée à plusieurs niveaux durant les deux ans :

- en premier lieu au sein de la commission « politique forestière » de la Chambre des Territoires, :
- en second lieu, lors des ateliers thématiques (ressource, multifonctionnalité, formation, gouvernance, professionnels);
- en troisième lieu, avec des points d'étapes réguliers lors des assises de la montagne (février 2023 à Zicavu) et de la festa di u legnu et di a furesta (Juillet 2022 et 2023 à Vizzani) ;
- enfin, la tenue des Assises de la forêt et du bois du 12 et 13 octobre 2023 à Vizzavona a permis d'échanger et de débattre autour de cinq objectifs stratégiques :
 - 1- Assurer la disponibilité de la ressource ;
 - 2- Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt :
 - 3- Renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation ;
 - 4- Installer de nouvelles instances forestières ;
 - 5- Développer l'économie de la filière bois.

Ce travail partenarial permet aujourd'hui de disposer d'un nouveau cadre stratégique et opérationnel pour une durée de 5 ans (période 2024-2029). Il est donc décliné en 5 objectifs et 26 fiches-actions (FA) pour le développement de la forêt corse et la relance filière bois.

Ce plan d'action est présenté de manière synthétique et de manière exhaustive en annexe au présent rapport.

Ce plan d'actions vient compléter - utilement et de manière pragmatique - le diagnostic et les orientations stratégiques identifiés préalablement dans cadre de l'élaboration du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC).

Co-construit avec les services de l'État, ce dernier a été largement révisé par rapport à sa version initiale, en intégrant notamment les objectifs du plan d'actions tout en restant conforme aux exigences de l'évaluation environnementale.

IV- Conclusion

Le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) et sa déclinaison opérationnelle au travers d'un plan d'action se veut être un véritable cadre stratégique politique pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource bois.

Le PFBC a fait l'objet :

- (i) d'une concertation sans précédent de l'ensemble des acteurs de la filière ;
- (ii) des consultations réglementaires *ad-hoc* (consultation du public et de l'autorité environnementale).

Le tableau en annexe présente une vision synthétique du PFBC et de son plan d'actions. L'ensemble de ces travaux convergent vers cinq objectifs prioritaires qui répondent aux attentes les plus prégnantes de la filière, et sont déclinés en actions concrètes issues des *Scontri di a furesta* è di u legnu des 12 et 13 octobre 2023

Le PFBC a été présenté le lundi 11 décembre 2023 en session plénière de la Chambre des Territoires.

À l'issue de son approbation par l'Assemblée de Corse, et après avis conforme du Président du Conseil exécutif de Corse, le PFBC sera arrêté par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il est donc demandé à l'Assemblée de Corse de valider le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) joint en annexe au présent rapport.

Par ailleurs, il est proposé que l'Assemblée de Corse demande dans le cadre du processus d'autonomie en cours, que la compétence Forêt-Bois soit intégralement transférée à la Collectivité de Corse, et que ce transfert soit compensé par les ressources budgétaires correspondantes après évaluation contradictoire, ainsi que les ressources humaines afférentes (personnels de la DRAAF et de l'ONF notamment).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.